

intervention sonagramme



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de la Mutualité Partena : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.

La Mutualité Libre Partena

Octroie une intervention de 100 euros aux clientes qui réalisent elles-mêmes un sonagramme par home monitoring, dans le cadre d'un traitement de fécondation in vitro (FIV). Il s'agit d'un montant forfaitaire octroyé une fois par cycle de FIV. L'intervention n'est octroyée qu'à défaut d'intervention pour le sonagramme dans le cadre de l'assurance maladie légale. Le traitement de FIV doit, en outre, être suivi dans une clinique de fertilité ou un hôpital agréé.

Que faire pour en bénéficier?

- Faites compléter et estampiller ce document par le médecin traitant de l'hôpital ou de la clinique de fertilité où le traitement est suivi.
- Joignez-y une copie de la facture de l'hôpital.

Coordonnées du client ou vignette d'identification

Vignette

À compléter par le docteur en médecine à l'hôpital ou la clinique de fertilité

Je confirme, par la présente, que :

Nom :

Prénom :

Suit un traitement de FIV dans notre hôpital/clinique de fertilité et réalise elle-même, dans ce cadre, un (des) sonagramme(s) à domicile via home monitoring.

Le traitement de FIV concerné a débuté le :

Date de la demande :

Signature et cachet du médecin + cachet et numéro INAMI de l'hôpital/la clinique.

